

Séance du 25 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Aujourd'hui, Vendredi vingt cinq avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Etaient présents :

62 titulaires dont 1 possédant une procuration
14 Suppléants dont 1 possédant 1 une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit), Mme GARRIGOU Isabelle (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. MUNTE Serge (tit, procuration de M. BOUILLAGUET Vincent), Mme LASFARGUES Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. COLIN Henri (tit), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LOOCK Martine (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme LE QUENTREC Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (sup, procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit, procuration de Mme RIVIER-DELFAU Isabelle),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit), M. SOULIER Yves (sup),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup).

ARRIVÉ le :
06 MAI 2014
PREFECTURE DU LOT

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

MONTGESTY
NUZEJOURS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

Mme BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE AMENAGEMENT - Aménagement opérationnel

Objet : Entrée Sud de Cahors- Acquisition de l'immeuble situé 547 avenue Anatole de Monzie
cadastré section CK n° 25

A été adopté à L'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 avril 2014
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS
Service : Aménagement opérationnel

Objet : Entrée Sud de Cahors- Acquisition de l'immeuble situé 547 avenue Anatole de Monzie cadastré section CK n° 25

Mesdames, Messieurs,



Par délibération du Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2012, vous avez approuvé l'acquisition de la propriété située 547 Av de Monzie à Cahors.

Ce bien est localisé dans le périmètre d'étude de l'entrée sud de l'agglomération de Cahors dont l'objectif est de définir un projet d'aménagement qui permette à la fois de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques d'inondation et d'optimiser les conditions de développement de la zone.

Le statut juridique de l'immeuble ayant évolué (cession de bail commercial), il est important pour notre établissement, d'acquérir ce bien libre de toute location. Pour ce faire, il convient d'inscrire dans les conditions suspensives de la vente, une clause de résiliation du bail commercial en cours et de libération effective des lieux.

La résiliation anticipée du bail entraîne pour le propriétaire actuel, une perte de revenu qui doit trouver une solution de relocalisation pour le locataire. C'est pourquoi, de nouvelles négociations ont été menées et ont abouties à la fixation d'un nouveau prix de vente d'un montant de 180 694,19 € tenant compte de la perte de revenu.

Dans son avis en date du 12 novembre 2013, France Domaine a estimé la valeur vénale actuelle du bien libre d'occupation, à 150 000 €. Cette valeur correspond à la valeur de l'actif immobilier sans tenir compte du revenu locatif tiré de cet actif.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis des domaines en date du 12/11/2013,

- a- D'abroger la délibération n° 29 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 2 octobre 2012 ;
- b- D'approuver l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée CK 25 située sur la commune de Cahors d'une surface d'environ 593 m² appartenant à la société de Colyne ou à ses ayant cause au prix de 180 694,19 € ;

- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, tout acte préparatoire à l'achat et tout document afférent ;
- d- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



